



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE KEOLIS

### INJUSTICE CONFIRMÉE : KEOLIS SANCTIONNE UNE VICTIME MALGRÉ LA DECISION DU TRIBUNAL

Pour mémoire, après plusieurs tentatives de licenciement visant des militants syndicaux CFTD à Agen, Rennes et Arras, toutes refusées par l'Inspection du travail, le SNTU-CFDT souhaite désormais attirer l'attention sur la situation de Monsieur Colombo, conducteur de bus.

Le SNTU-CFDT dénonce avec la plus grande fermeté la **sanction disciplinaire de 15 jours de mise à pied infligée à Monsieur Jean-Christophe Colombo, militant syndical et conducteur de bus à Keolis Bordeaux Métropole Mobilités, alors même que la justice a formellement reconnu son absence totale de responsabilité dans les faits.**

#### Une double peine inacceptable

Rappel des faits :

Monsieur Colombo a été **violemment agressé** dans l'exercice de ses fonctions. L'audience au tribunal, qui s'est tenue dans le cadre du procès de son agresseur, a conduit à **la condamnation de ce dernier**. Mais surtout, **le tribunal a explicitement écarté toute responsabilité de Monsieur Colombo** dans le déroulement des événements. Malgré cette décision judiciaire claire, **Keolis a fait le choix de donner une sanction disciplinaire** particulièrement lourde : **15 jours de mise à pied**

Une décision qui bafoue la justice et jette une nouvelle fois le discrédit sur les pratiques managériales du groupe Keolis.

Cette sanction est non seulement **injuste sur le fond**, mais elle envoie un signal extrêmement grave à l'ensemble des salariés !

#### Le SNTU-CFDT ne laissera pas faire

Nous contesterons **cette sanction injustifiée, qui ne tiendra pas devant un tribunal**, et réaffirmons notre soutien total à Monsieur Colombo.

**Nous appelons également l'entreprise et le groupe Keolis à cesser les pratiques disciplinaires abusives et à engager un véritable dialogue social, respectueux des droits fondamentaux et de la dignité des salariés et de tenir ses engagements RSE qui prétend vouloir « créer un climat de confiance où chacun se sent soutenu » et faire de la sécurité et du bien-être de ses équipes une priorité absolue.**

**Une entreprise responsable protège ses salariés. Elle ne les punit pas.**

Le SNTU-CFDT continuera de défendre les droits de tous les salariés et **refuse que la peur, l'intimidation ou la répression syndicale deviennent des outils de gestion.**

Eric Hugon  
Secrétaire Général  
0609346042